

ANNEXE - AVERTISSEMENT-EXTRAIT DE RÔLE TAXE DÉCHETS – SECONDS RÉSIDENTS

 La taxe sur la gestion des déchets s'applique également aux secondes résidences situées sur le territoire de la Ville de Waremmе.

Elle est calculée sur base de la situation de votre seconde résidence **au 1er janvier** de l'année d'imposition.

 Toute année entamée est due intégralement.

QUI DOIT PAYER LA TAXE ?

Toute personne physique ou morale titulaire d'un droit réel (propriétaire, usufruitier, locataire...) sur une **seconde résidence** à Waremmе au 1er janvier.

En cas de copropriété : chaque copropriétaire est codébiteur.

COMBIEN COÛTE LA TAXE ?

Le montant forfaitaire pour les secondes résidences est de :

 **130 € / résidence secondaire.**

Ce forfait comprend :

- la collecte des PMC,
- l'accès aux **bulles à verre**,
- la mise à disposition des conteneurs,
- le traitement de **40 kg de déchets résiduels + 50 kg de déchets organiques**,
- **36 levées/an** (12 grises + 24 vertes),
- **1 collecte annuelle de 2 m³ d'encombrants** via la Ressourcerie.

 Important :

 Les secondes résidences **n'ont pas accès automatiquement au recyparc Intradel**, car cet accès dépend du domicile et du financement associé. (Plus d'infos sur demande auprès du service Environnement).

AU-DELÀ DU SERVICE MINIMUM INCLUS

Les tarifs suivants s'appliquent :

- 0,15 €/kg : 40 → 80 kg de résiduels
- 0,40 €/kg : 80 → 120 kg
- 0,60 €/kg : au-delà de 120 kg
- 0,10 €/kg : déchets organiques
- 1,00 € : levée supplémentaire

SI VOUS SOUHAITEZ CONTESTER LA TAXE

Une réclamation doit être envoyée **par recommandé** au Collège communal :

 Rue Joseph Wauters 2, 4300 Waremmе.

 Délais : dans les **12 mois** à partir du 3^e jour ouvrable suivant la date d'envoi de l'AER.

PLAN DE PAIEMENT

En cas de difficulté, vous pouvez demander des facilités de paiement :

 taxes@waremmе.be

 Rue Joseph Wauters 2, 4300 Waremmе.

CONTACT - SERVICE ENVIRONNEMENT

Rue Joseph Wauters 2 - 4300 Waremmе

 environnement@waremmе.be

 019/67.99.82 - 019/67.99.83

Du lundi au vendredi, 9h-12h.

OU PUIS-JE TROUVER PLUS D'INFORMATIONS ?*

- Site web de la Ville de Waremmе : <https://www.waremme.be/ma-ville/services-communaux/environnement/gestion-des-dechets/quallez-vous-payer>
- Service Environnement : Rue Joseph Wauters 2 à 4300 Waremmе. Tél.: 019/67.99.82-83.



*Les statistiques de quantités et de coûts enregistrées pour la Ville de Waremmе lors de l'exercice 2024 sont consultables sur le site web de la Ville de Waremmе.